

**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERG  
Séance du Lundi 30 mai 2011**

L'an deux mille onze, le lundi 30 mai à 20 h 00, le conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Paul PABOEUF, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	26
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	03
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : mardi 24 mai 2011

---

**Etaient présents :** Mesdames et messieurs Paul PABOEUF, Marie-Thérèse GUIDOUX, Franck GUILLOUZOUIC, Isabelle DESCOURT, Gérard LAUNAY, Christine LE PALLEC, Bernard ROUILLE, Claudie MILOUX, Alain LE CADRE, Michel BAUVILLE, Régine LE VIAVANT, Jacky CHAUVIN, Régine AUDRAN, Emmanuelle LÉBOUCHER, Jean François LALYS, Jacqueline LE LEAP, Franck RAVERDY, René LUHERNE, Pascal LE PORT, Jean-Pierre LE METAYER, Marie-Armelle LE NORMAND, Marie-Claude ROUILLARD, Yves LORIC, Jelle LEMAITRE, Georges LE MAIGNAN DE KERANGAT, Philippe ROUSSEAU

---

**Procurations :** Madame Isabelle ELAIN à Madame Régine LE VIAVANT  
Monsieur Jean-Sébastien HESRY à Madame Isabelle DESCOURT  
Mademoiselle Aline LE NEVE à Monsieur Jean Pierre LE METAYER

**Secrétaire de séance :** Madame Régine AUDRAN

**Délibération publiée et affichée : le**

**2011.05.01 -Approbation du Procès verbal de la séance du 2 mai 2011**

Le compte rendu de la séance du 2 mai 2011 est approuvé à l'unanimité des membres y ayant assisté.

**2011.05.02 - Représentation auprès de comité syndical, commissions et comités consultatifs : Remplacement de Monsieur Burban**

Suite à la démission de Monsieur Michel Burban, il convient de procéder à son remplacement

- au syndicat intercommunal d'Assainissement et Eau Potable (SIAEP) (Suppléant)
- à la commission d'Appel d'Offres (CAO). (Suppléant)
- à la commission finances
- au comité consultatif travaux aux bâtiments communaux

Monsieur Yelle Lemaître souhaite également laisser sa place au sein des comités consultatifs « foires et marchés » et « Commerces ».

Monsieur Philippe Rousseau, nouvellement installé comme conseiller municipal, est candidat à ces fonctions.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la candidature de Monsieur Rousseau comme représentant suppléant au Syndicat Eau et Assainissement (SIAEP) et à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et approuve la nouvelle composition des comités consultatifs et de la commission des finances comme ci-dessous :

### Travaux aux bâtiments communaux

#### Elus

Alain LE CADRE  
Christine LE PALLEC  
Isabelle DESCOURT  
Jean-Pierre LE METAYER  
Franck GUILLOUZOUIC  
Marie-Thé GUIDOUX  
Philippe ROUSSEAU

#### Extra municipaux

Daniel CHANCLOU  
Jean LOYER  
Nicole JAOUEN  
Jo LE BRECH  
Gabriel LAUNAY  
Laurent DIEMER  
Guy CHEVEE  
Bernard DRUAIS

#### FINANCES

PABOEUF Paul  
GUIDOUX Marie-Thérèse  
GUILLOUZOUIC Franck  
DESCOURT Isabelle  
LAUNAY Gérard  
LE PALLEC Christine  
ROUILLE Bernard  
MILOUX Claudie  
LE CADRE Alain  
DE KERANGAT G.  
ROUSSEAU Philippe

### Commerce

#### Elus

Claudie MILOUX  
René LUHERNE  
Jean-François LALYS  
Alain LE CADRE  
Philippe ROUSSEAU

#### Extra municipaux

Bernard LE GUENNAN  
Hervé BONNO  
Catherine LE DROGUEN  
Sophie JOUAN  
Marylène COUEDIC

### Marché

#### Elus

Claudie MILOUX  
René LUHERNE  
Jean-François LALYS  
Alain LE CADRE  
Philippe ROUSSEAU

#### Extra municipaux

Bernard LE GUENNAN  
Hervé BONNO  
Sophie JOUAN  
Marylène COUEDIC  
André GUERY

### 2011.05.03 - Ancienne piscine – désaffectation et rétrocession du bien par la Communauté de Communes

La piscine Beau Soleil a ouvert ses portes le 18 avril dernier et conformément aux articles L5211-5, L1321-2 à L 1321-5 du CGCT portant sur le transfert de compétence à un EPCI entraînant de plein droit l'application à l'ensemble des biens nécessaires à leur exercice,

Vu que la Communauté de Communes n'a plus l'utilité de l'ancien établissement, fermé depuis le 3 avril 2011, construit sur une parcelle communale cadastrée AI 216.

Vu la délibération de la Communauté de Communes en date du 18 avril 2011 de :

- désaffecter le bâtiment avant transfert de l'activité vers le nouvel établissement communautaire ;
- rétrocéder ce bien à la commune de Questembert.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la désaffectation du bâtiment et la réintégration dans le patrimoine communal.

De plus, afin de réfléchir à la nouvelle utilisation de ce bâtiment, le Conseil municipal décide de créer un groupe de travail. Sous la présidence de Madame Marie-Thé Guidoux, il sera composé de Mesdames et Messieurs Christine Le Pallec, Gérard Launay,

Isabelle Descourt, Régine Audran, Régine Le Viavant et Philippe Rousseau.  
 D'autre part une boîte à idées sera mise en place à l'accueil de la mairie afin que chacun puisse faire part de ses propositions sur l'affectation de ce bâtiment. Une communication dans le bulletin municipal de juin permettra de faire connaître cette initiative.

#### **2011.05.04 – ZAC du centre – Vente des terrains à EADM**

Sur la base du prix fixé par le jugement en appel du 25 juin 2010, un traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation a été signé avec Madame Denis pour les parcelles AH 425 et 427.

Surface	Réf. Cadastrales	Prix / m <sup>2</sup>	Prix du terrain	Indemnités	Indemnités pour perte	TOTAL
815	AH 427	12,00 €	9 780,00 €	1 717,00 €	876,00 €	<b>12 373,00 €</b>
666	AH 425	12,00 €	7 992,00 €	1 448,80 €	734,00 €	<b>10 174,80 €</b>

Conformément à la convention publique d'aménagement, il convient dès à présent de rétrocéder ces terrains à EADM.

Le Conseil municipal par 24 voix pour, 2 contre (Messieurs Loric et De Kerangat) et 3 abstentions (Madame Rouillard et Messieurs Lemaître et Rousseau) décide de :

- vendre la parcelle AH 427 à EADM pour un montant total de 12 373 €
- vendre la parcelle AH 425 à EADM pour un montant total de 10 174,80 € ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces s'y rapportant sachant que les frais seront supportés par EADM.

#### **2011.05.05 – Achat d'une parcelle rue Maguéro**

Madame Souchet propose à la commune une cession gratuite de la parcelle XH 709, rue du Maguéro. Cette dernière, si elle n'est pas intégrée officiellement au domaine public, fait déjà partie de la chaussée.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette acquisition, étant entendu que sa valeur est estimée à 200 €, et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces s'y rapportant.

Annexe : Plan de la parcelle XH 709

#### **2011.05.06 – Mise en place du Service Civique**

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire\*.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

*\* Montant prévu par l'article R121-5 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244).*

---

## Le Conseil Municipal

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

### DECIDE

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1er juin

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 100,46 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport. Cette indemnité pourra être majorée d'une indemnité de 100,64 euros pour les jeunes bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur au titre du 5ème échelon ou au-delà.

### **2011.05.07 – Personnel communal – Prime de fin d'année 2011**

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le versement de la prime de fin d'année aux conditions suivantes :

Celle ci, identique à tous les membres du personnel, stagiaires et titulaires, au prorata du temps travaillé, se présente comme suit pour l'année 2011. Elle évolue en fonction de l'indice 100 de la fonction publique, soit pour 2011 une augmentation de 0,50%. Versée en fonction du temps de travail avec une prime plancher, elle est attribuée aux agents en 2 fois, en juin et en novembre.

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Proposition 2011</b>
Temps plein	860,25	867,13	871,48
Prime plancher	286,75	289,04	290,49

### **2011.05.08 – Opération « cinéfilous »**

Depuis plusieurs années, la semaine du cinéma jeune public est organisée entre plusieurs communes. Il s'agit de proposer des films au jeune public pendant les vacances de la Toussaint au prix de 2,50€ la séance.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'apporter une contribution pour l'année 2011, à raison de 0,10€ par habitant soit pour Questembert 716,00€.

### **2011.05.09 - Conseil en énergie partagée**

Pour répondre aux préoccupations croissantes relatives au développement durable, aux économies d'énergie et ainsi qu'aux évolutions de la réglementation, le GIP Pays de Vannes s'est doté d'un nouveau service aux collectivités, le conseil en énergie partagé (CEP). Ce service permet aux communes adhérentes de bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller énergie qui remplit les missions suivantes :

- analyse des factures énergétiques, optimisation tarifaire, organisation d'un suivi du patrimoine par une visite sur site et réalisation d'un bilan ;
- conseil pour la réduction des consommations d'énergie et d'eau par l'élaboration de préconisations ;
- accompagnement des communes dans leurs actions de maîtrise de l'énergie (cahier des charges) ;
- promotion des technologies économes en énergie, respectueuse de l'eau.

Le CEP bénéficie d'un soutien technique et financier de l'ADEME et du Conseil régional. La participation communale serait de 1 € par habitant avec un conventionnement de 3 ans si le Conseil municipal autorise cette adhésion.

Après débat, monsieur le maire décide de reporter ce sujet à une prochaine séance des renseignements complémentaires seront demandés au Pays de Vannes.

### **2011.05.10 - Renouvellement du bail Commune/Communauté de communes – Gériologie.**

Ces locaux, situés dans un bâtiment annexe à la mairie, place du Général de Gaulle 56230 QUESTEMBERG, sont dédiés aux services de la Gériologie de la communauté de communes et du Services d'aides à domicile.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler le bail avec la Communauté de Communes aux conditions suivantes :

Durée : 3 ans du 15/06/2011 au 14/06/2014

Montant annuel du loyer : 2 992,22€ TTC

Le loyer sera révisé de plein droit le 15 juin de chaque année en fonction de la variation de

l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE, l'indice de base-départ étant celui du quatrième trimestre de 2010 (1533).

### **2011.05.11 – Versement subvention exceptionnelle Bogue d'or section « Pétanque »**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association de la Bogue d'Or section pétanque dans le cadre du concours de pétanque masculin et féminin « le grand prix de la ville de Questembert » qui aura lieu le 02 juin 2011.

Ce concours, départemental jusqu'à l'année dernière, devient concours régional et confronte l'association à des dépenses supplémentaires.

### **2011.05.12 – Indemnités de piégeurs de ragondins**

Comme chaque année, le Conseil municipal à l'unanimité décide le versement d'une indemnité aux piégeurs de ragondins.

Bodo Louis	21 ragondins*0,75€ + 61€ =	76,75€
Plantard Bernard	38 ragondins*0,75€ + 61€ =	89,50€
Nael André	19 ragondins*0,75€ + 61€ =	75,25€
Elain Laurent	76 ragondins*0,75€ + 61€ =	118,00€
Magré Francis	36 ragondins*0,75€ + 61€ =	88,00€

### **2011.05.13 – Remboursement d'un panneau de signalisation**

Un panneau a été endommagé par un automobiliste. Le coût des réparations s'élève à 264,05€.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mettre cette somme en recouvrement.

### **2011.05.14 – Facturation aux différents services**

CCAS	Remise en place plaque de seuil Rés L.TH	38,32€
CCAS	Chgt chauffe eau Rés L.TH	86,22€
CCAS	Porte bloquée Rés L.TH	5,75€
CCAS	Déplacement sonnerie cuisine Rés L.TH	9,58€
CCAS	Remise en place d'une plaque de seuil Rés L.TH	40,40€
CCAS	Dplt sonnerie cuisine Rés L.TH	10,10€
CCAS	Vidange+ctrl éclairage+vérif.plaquettes mais.jeunes	115,17€
CCAS	Travaux selon liste Mais.enfance	161,60€
CCAS	Réparation porte bloquée Rés L.TH	10,10€
CCAS	Changement chauffe-eau Rés L.TH	90,90€
Foyer-Logement	Changement meuble sous évier	30,30€
CCAS	Tonte pelouse maison enfance	45,45€

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre ces sommes en recouvrement.

## **2011.05.15 -Travaux d'aménagement du carrefour de Lenruit - Convention avec le Conseil Général**

Les travaux d'aménagement du carrefour de Lenruit sont réalisés à l'intérieur de l'agglomération mais sur une route départementale. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de réalisation et d'entretien de l'ouvrage.

## **2011.05.16 – Avenant travaux de réhabilitation du camping municipal - Information**

\*Avenant entreprise Danilo-ABTP pour le lot 01, démolition-terrassement-gros oeuvre, pour un montant de 400,00€ HT

Objet : travaux supplémentaires comprenant du sciage et démolition de maçonnerie dans mur du bâtiment sanitaire pour encastrement de 5 coffrets EDF compris scellement, insertion de fourreaux diamètre 75, évacuation des gravats.

Montant initial du lot : 29 092,67€ HT

## **2011.05.17 - Avenant aire de camping car - Information**

\*Avenant entreprise SACER pour l'aménagement de l'aire de camping car pour un montant de 3 509,00€HT

Objet : travaux supplémentaires comprenant la reprise des réseaux existants et empierrement supplémentaire dû à la nature des terrains rencontrés.

Montant initial du marché : 33 927,55€ HT

## **2011.05.18 – Résultats mises en concurrence - Information**

### **\*Audits énergétiques de 2 bâtiments communaux (logements trésorerie et bâtiment marchix)**

27 entreprises ont demandé le dossier.

8 entreprises ont répondu : Didome, ABC Energie, BE Horus, Alliance, Qualiconsult, ECIE, Apave, Elogia

Entreprise retenue : Apave pour un montant de 5 755,00€ HT

### **\*Réalisation et installation vitrine sécurisée**

7 entreprises ont demandé le dossier.

1 entreprise a répondu : un monde autrement

Entreprise retenue : un monde autrement pour un montant de 20 179,00€ HT

### **\*Création de réseaux télécom dans le chemin d'exploitation n°149 situé à Kerjumais**

6 entreprises ont demandé le dossier : INEO, SADER, CEGELEC, Entreprise Bretonne de réseaux, EGC Canalisation, ALRE TP

3 entreprises ont répondu : ALRE TP, INEO et SADER

Entreprise retenue : INEO pour un montant de 12 190,50€ HT

### **\*Création rampe d'accès, escalier et deux portes extérieures au terrain de tennis**

3 lots : gros oeuvre, escalier métallique et menuiseries extérieures

12 entreprises ont demandé le dossier.

Lot 01 : 3 entreprises ont répondu : Danilo ABTP, MAM et Interbâtiment

Entreprise retenue : DANILO ABTP pour un montant de 1 619,05€ HT

Lot 02 : 4 entreprises ont répondu : Bournigal, KMC, ALLAIN et Fabric Metal

Entreprise retenue : Fabric Métal pour un montant de 5790,07€ HT

Lot 03 : 3 entreprises ont répondu : Bournigal, KMC et ALLAIN

Entreprise retenue : Bournigal pour un montant de 4200,00€ HT

**\*Création rampe d'accès, menuiseries extérieures, réfection sols à l'école primaire beausoleil et porte au RSM**

4 lots : gros oeuvre, menuiseries aluminium, serrurerie, sol souple

17 entreprises ont demandé le dossier.

Lot 01 : 3 entreprises ont répondu : Eiffage, MAM, Interbâtiment

Entreprise retenue : Eiffage pour un montant de 6 346,47€ HT

Lot 02 : 1 entreprise a répondu : Menuiseries DANION

Entreprise retenue : Menuiseries Danion pour un montant de 15 446,00€ HT

Lot 03 : 2 entreprises ont répondu : KMC et Allain Gilbert

Entreprise retenue : Allain Gilbert pour un montant de 670,00€ HT

Lot 04 : aucune réponse. Ce lot est relancé.

**\*Mission d'assistance diagnostic des supports de publicité extérieurs et du potentiel fiscal**

6 entreprises ont demandé le dossier : GO Pub, F2E-2A Consulting, SARL Cyprim, Eligeo, Marson-Conseils, Refpac-GPAC.

4 entreprises ont répondu : SARL Cyprim, Eligeo, F2E-2A Consulting et GO Pub

Entreprise retenue : GO Pub pour un montant de 6 900,00€ HT

**\*Mission SPS 3 opérations**

3 lots : Salle de tennis, Ecole primaire et restaurant scolaire

5 entreprises ont eu le dossier : DEKRA, Apave, Mahé environnement, Bureau Veritas, Qualiconsult

2 entreprises ont répondu : Qualiconsult et Mahé environnement

Entreprise retenue pour le lot 01 : Mahé environnement pour un montant de 366,00€ HT

Entreprise retenue pour le lot 02 : Mahé environnement pour un montant de 492,00€ HT

En ce qui concerne le lot n°3, il n'a pas été notifié.

**2011.05.19 - Constitution du jury d'assises 2012**

Comme chaque année, le tirage au sort de 15 personnes à partir de la liste électorale sera organisé en séance en vue de la constitution du jury d'assises



593 – 7	PROVOST	GUILLOUCHE	Christelle	19 rue Chateaubriand
36 – 5	BEVAN		Gwénola	1 rue des cuirs
246 – 2	GUIHAIRE	BRUNEAU	Jeanine	16 rue du clos aux moines
284 – 3	HUGUET	LE CORRE	Sonia	Les erlevins
402 – 3	LE LUEL		Gaëtan	Le pigeon blanc
247 – 1	GUIHO		Marthe	2 rue du calvaire
104 – 7	CHOUFFEUR	TABARY	Maria	Rue des écottais
442 – 9	LE TOUZE	SAQUET	Sandrine	4 bis rue des écottais
160 – 4	DRÉANO		Eva	3 rue des grands parcs
143 – 5	DEGREZ		Raphaël	5 place Gombaud
124 – 1	CRUCHET		Raymond	2 chemin de beau soleil
168 – 1	DUTILLEUL		Bruno	La grée tréhulo
120 – 5	COUTANT		Clara	15 le hameau du vieux moulin
168 – 8	DUVAL	TAVARSON	Hélène	Le couëdro
178 – 8	EMERAUD	LAUNAY	Laëtitia	1 la métairie de la porte

## **2011.05.20 - Communauté de communes : Point sur la redevance incitative et la collecte hippomobile.**

### **REDEVANCE INCITATIVE**

Depuis quelques mois le grand chantier de la mise en place de la Redevance Incitative a donné lieu à un gros travail de la part du service communautaire en charge des déchets, notamment en apportant des réponses à de multiples interrogations de la part de la population, ce qui est normal puisque ce nouveau système modifie forcément les habitudes.

Pionnière dans le département, la Communauté de Communes a osé se lancer dans cette expérimentation et a bénéficié pour cela de subventions dont ne bénéficieront sûrement pas les collectivités qui « suivront ».

Les premiers résultats comparatifs (avril 2010/2011) montrent une diminution importante du tonnage d'ordures ménagères collecté, ce qui est très encourageant pour l'avenir.

*Rappel : 2011 est une année d'expérimentation* qui doit justement permettre d'améliorer le système. Une facturation « à blanc » sera faite en octobre pour chaque foyer et la mise en place définitive aura lieu en janvier 2012.

La part fixe de la RI (volume du bac +1 levée mensuelle) permet de couvrir l'ensemble des charges fixes pour tout le fonctionnement du service déchets (OM, sacs jaunes, déchetterie) ; la part variable est fonction du nombre de levées du bac.

*Principe de la RI : plus on produit de déchets, plus on paye cher, car plus cela coûte à la collectivité.*

A propos du risque de dépôts sauvages ou de brûlage, l'étude préalable à la mise en place de la RI a montré que dans les collectivités où elle existe, c'était une pratique très marginale, assez facilement repérable et passible d'amende (pouvoir du maire).

L'augmentation du coût des OM au fil des ans (c'est vrai pour toutes les collectivités !) est le résultat de plusieurs facteurs : augmentation des volumes à traiter, des coûts de transport, de traitement (normes plus exigeantes), amélioration des conditions de travail des agents...*La RI permet de responsabiliser chacun d'entre nous pour aller vers une diminution de la production des déchets.*

### **COLLECTE HIPPOMOBILE**

L'idée de collecter les sacs jaunes par un moyen hippomobile est venue de *plusieurs constats* :

Difficulté de circulation pour un camion benne dans les rues étroites du centre de Questembert et habitat groupé nécessitant des arrêts/redémarrages quasi incessants, d'où une consommation de carburant importante, une émission de carbone conséquente, et du bruit de bonne heure le matin.

Avantages par rapport à la collecte motorisée : une circulation aisée, un contact facilité entre la population et les meneur/ripper, une augmentation de la quantité collectée pour les villes qui ont fait ce choix (meilleure sensibilisation), une grosse économie de carburant et une indépendance énergétique assurée, une diminution conséquente de la pollution.

Une expérimentation devrait être mise en place sur 1 an pour pouvoir faire un bilan sérieux et transmettre les résultats à toutes les collectivités intéressées.

Les subventions susceptibles d'être sollicitées pour le fonctionnement et l'investissement, seraient accordées au titre de l'exemplarité et de l'innovation : fonds Leader, ADEME, et Eperon.

C'est une occasion de plus de diffuser une image valorisée et entreprenante de notre territoire auprès du département, de la région Bretagne et même plus largement !

Ce projet de collecte des sacs jaunes pour le « centre élargi » de Questembert (une journée de travail) a reçu un avis favorable de la commission déchets du 16 mai, puis du bureau communautaire.

Si le vote du conseil communautaire du 6 juin est favorable, la collecte hippo mobile pourrait commencer en septembre prochain.

### **2011.05.21 - Chantier nature : point sur l'activité**

Monsieur Franck Guillouzouic a fait un exposé du bilan du chantier nature. Avant la présentation de photos relatant les différentes réalisations du chantier, il a fait un point sur les bénéficiaires. 16 personnes ont bénéficié d'un contrat en 2010. Ces personnes en situations précaires ont entre 25 et 44 ans et sont demandeurs d'emplois depuis plus d'un an. Les contrats au chantier nature sont d'une durée de 6 mois et peuvent être dans certains cas renouvelés une fois.

Les personnes en réinsertion sont accompagnées pour construire un projet professionnel et retrouver un travail à la sortie du chantier. 43 % des personnes ayant fréquenté le chantier en 2010 ont retrouvé un travail même si c'est souvent en intérim. L'insertion, c'est aussi l'aide apportée aux bénéficiaires afin de résoudre des freins à l'emploi identifiés : ainsi certaines personnes, au titre de la mobilité, peuvent passer le permis de conduire.

### **2011.05.22 - Listes des déclarations d'intention d'aliéner - Information**

La liste des déclarations d'intention d'aliéner est jointe en annexe. Aucune préemption n'a été utilisée.

Annexe : Liste des déclarations d'aliéner

### **2011.05.23 – Questions orales**

**Monsieur Yves Loric** signale qu'il existait « un passage » permettant de relier Bocquignac à Lenruic via la Zone de Kervault à pieds ou à vélo. Celui-ci n'est plus aujourd'hui matérialisé.

**Monsieur le Maire** remarque que même si ce sentier devait être très pratique et surtout beaucoup plus sécurisé pour les piétons que la route, il devait traverser des parcelles privées. Ceci dit, il est toujours possible de signer des conventions de passage avec les particuliers.

**Monsieur Franck Guillouzoic** ajoute qu'un étudiant du lycée « La Touche » à Ploërmel, en stage à partir du 15 juin, doit faire une étude sur les cheminements doux au nord Est de la commune. Il y fera le recensement de l'existant mais pourra aussi étudier de nouvelles liaisons piétonnes ou vélos. Il pourra rencontrer les habitants du village de Bocquignac sur ce sujet.

**Monsieur Philippe Rousseau** signale qu'il y a une croix enfouie dans les ronces au carrefour de la route bleue et du village de Tréfévan.

**Monsieur le Maire** fera vérifier que cette croix se trouve bien sur le domaine communal et si c'est le cas, le nécessaire sera fait pour qu'elle soit mise en valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.